



Contournement Close de non concurrence (independant)

Par **netroots**, le **27/03/2012** à **15:02**

Bonjour,

Je suis actuellement employé dans une société informatique qui me place dans une autre société en tant que prestataire. J'ai signé une close de non concurrence qui m'empêche de travailler dans la même boîte, sans l'accord de cette dernière. Par contre j'aimerais passer indépendant et travailler dans la même boîte en passant par un autre intermédiaire. Est ce que la close s'applique aussi en tant qu'indépendant ? Si oui, y'a til un moyen pour contourner cette close ?

Merci

Par **P.M.**, le **27/03/2012** à **17:21**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la dite clause de non-concurrence est licite à commencer par une limite dans le temps et une contrepartie financière...